

Décret

Générale

modern

Décret n° 2011-0176/PRE portant délégation de signature.

n° 2011-0176/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
2 octobre 2011

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2011

Date du numéro
15 octobre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VuLa Constitution du 15 Septembre 1992

VuLe Décret N°2011-66/PRE en date du 11 Mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VuLe Décret N°2011-067/PRE en date du 12 Mai 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement

VuLe Décret N°2011-076/PRE du 17 Mai 2011 fixant les attributions des Ministères ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Pendant la durée de l'absence de Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, Mohamed Hassan Abdillahi, donnons délégation de signature à Monsieur Fathi Ahmed Chamsan, Directeur de Cabinet du Président de la République, cumulativement avec ses fonctions.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH